



Assemblée générale

Distr. générale
26 juin 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 18 de l'ordre du jour
Développement durable

Lettre datée du 21 juin 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du document final du deuxième Forum national pour le développement durable, organisé à Minsk le 19 juin 2024 sous les auspices du Coordonnateur national des objectifs de développement durable et du Ministère des affaires étrangères de la République du Bélarus, avec la participation du Conseil du développement durable et le soutien de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 18 de l'ordre du jour.

(Signé) Valentin **Rybakov**



Annexe à la lettre datée du 21 juin 2024 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Deuxième Forum national pour le développement durable

Document final

À l'issue des débats qui se sont tenus lors du deuxième Forum national pour le développement durable, il est proposé d'adopter les approches ci-après, approuvées par les participants au Forum, pour continuer d'œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable au Bélarus :

1. Sphère sociale

1.1 Améliorer le bien-être de la population grâce à une croissance durable des revenus qui garantisse l'égalité des chances en matière d'intégration sociale et à un système de protection sociale efficace pour les citoyens dans le besoin.

1.2 Développer le système de protection sociale et le marché des services sociaux destinés aux enfants et aux familles en situation de précarité ainsi qu'aux citoyens âgés, et apporter une assistance sociale élargie aux personnes handicapées pour qu'elles puissent s'intégrer socialement, en leur donnant des chances égales de s'épanouir.

1.3 Prendre des mesures visant à garantir un cadre de vie accessible aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite.

1.4 Créer les conditions propices à une vie longue et active et offrir aux citoyens âgés de nouvelles possibilités de s'épanouir et d'affermir leur rôle au sein de la société.

1.5 Définir les concepts de valeurs familiales, de maternité et de paternité responsables, de famille nombreuse et de relations intergénérationnelles fortes et les promouvoir au sein de la société.

1.6 Contribuer à diffuser auprès des employeurs des idées et des outils concrets permettant de soutenir les parents qui travaillent, en promouvant l'initiative dans le cadre de laquelle les entreprises aident leurs employés qui ont des enfants.

1.7 Développer les compétences de la population active en fonction des besoins de l'économie, élaborer de nouveaux modèles d'emploi et élargir les possibilités d'emploi pour les personnes ayant des difficultés à trouver du travail.

1.8 Moderniser les professions et en introduire de nouvelles dans le système national de qualifications, notamment en établissant des normes professionnelles.

2. Protection de l'environnement

2.1 Continuer de prendre des mesures visant à préserver les écosystèmes naturels et la diversité biologique et paysagère.

2.2 Poursuivre l'action menée en faveur de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci, et développer le système national de surveillance, de déclaration et de vérification des émissions de gaz à effet de serre en tenant compte du programme international d'action pour le climat.

2.3 Créer un cadre de vie respectueux de l'environnement en veillant à ce que la qualité de l'air en ville soit conforme aux normes internationales.

2.4. Continuer d'adopter des mesures visant à améliorer la régulation du niveau des eaux de surface.

2.5. Créer les conditions propices à une utilisation plus efficace des ressources dans les activités de production et à la mise en œuvre généralisée des principes de l'économie verte, notamment l'application des principes d'économie circulaire à des secteurs comme l'industrie, l'agriculture, l'énergie, les transports, le logement et les services d'utilité publique, entre autres.

2.6. Améliorer le niveau d'éducation écologique et de conscience de l'environnement de la population et créer des dispositifs d'incitation économique favorisant le respect des normes de sécurité environnementale.

3. Santé

3.1. Poursuivre le projet Villes et villages en bonne santé en l'étendant à d'autres agglomérations de la République.

3.2. Fournir à la population, à tous les niveaux, des soins de santé facilement accessibles et de qualité, en tenant compte des normes et des méthodes les plus récentes.

3.3. Intégrer dans les liens sociaux les concepts de famille nombreuse, de valeurs familiales et de continuité entre les générations, et exploiter au maximum le potentiel démographique de la nation.

3.4. Encourager la population à adopter un mode de vie sain et à appliquer de manière généralisée les technologies et les normes comportementales contribuant à la préservation de la santé.

4. Éducation

4.1. Faire figurer dans la stratégie nationale de développement durable de la République du Bélarus à l'horizon 2040, qui est en cours d'élaboration, des dispositions sur le développement de l'apprentissage tout au long de la vie en tant que priorité stratégique du système éducatif national, ainsi que des dispositions tendant à favoriser l'acquisition anticipée de comportements et de compétences utiles pour les sujets du développement durable et l'adoption, à cet égard, de pratiques innovantes à titre de priorités des programmes publics en faveur du développement de l'éducation et de la politique relative à la jeunesse dans le pays.

4.2. Mener des recherches exhaustives pour mettre en place un système de soutien spécialisé et consultatif ciblé à l'intention des populations locales et des régions, en tenant compte des besoins éducatifs croissants des citoyens, des organisations et des structures en tant que sujets du développement durable au niveau local.

4.3. Soutenir les activités des établissements d'enseignement secondaire général et professionnel implantés dans les régions pour qu'ils puissent assurer la formation continue des adultes dans le cadre de l'organisation de l'éducation au développement durable pour toutes les générations.

4.4. Assurer l'adaptation et la mise en œuvre de pratiques de développement durable et de l'expérience internationale dans les programmes éducatifs généraux et complémentaires à tous les niveaux, en mobilisant un large éventail de parties prenantes issues non seulement du monde universitaire et d'instituts de recherche, mais aussi des milieux d'affaires, du secteur industriel et des collectivités locales.

4.5. Mobiliser les jeunes et les associer à la réalisation des objectifs de développement durable à tous les niveaux en encourageant, en soutenant et en réalisant des initiatives conjointes, en renforçant le caractère exploratoire, novateur

et transformateur de l'éducation, en développant un mouvement bénévole à orientation professionnelle composé d'étudiants et d'enseignants, et en formulant des idées de projets intégrés (relatifs notamment à l'adaptation des populations locales aux effets des changements climatiques).

4.6 Renforcer les liens entre les jeunes ambassadeurs des objectifs de développement durable et le public jeune, favoriser une plus grande interaction entre les jeunes ambassadeurs et les autorités publiques, et promouvoir la coopération internationale entre les jeunes ambassadeurs et les dispositifs analogues qui existent dans d'autres pays.

5. Villes intelligentes et régions durables de demain

5.1. Faire fond sur les dispositions de la stratégie nationale de développement durable de la République du Bélarus à l'horizon 2040 lors de l'élaboration de stratégies régionales.

5.2. Rendre les villes bélarussiennes plus attractives pour les investisseurs et améliorer la qualité de vie dans les régions, dans le respect des principes environnementaux.

5.3. Continuer de faire reposer les politiques urbaines sur le projet Villes intelligentes du Bélarus

5.4. Faire figurer le « tourisme expérientiel » en tant qu'axe prometteur du développement dans le projet de stratégie nationale de développement durable de la République du Bélarus à l'horizon 2040.

6. Activités internationales

6.1. Distribuer le document final du deuxième Forum national pour le développement durable comme document de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dix-huitième session et continuer de le promouvoir lors de manifestations internationales.

6.2. Réaliser le troisième examen national volontaire de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 avec toutes les parties prenantes et le présenter au forum politique de haut niveau pour le développement durable.

6.3. Participer activement aux réunions annuelles du forum politique de haut niveau pour le développement durable à New York et du Forum régional pour le développement durable à Genève afin de mettre en exergue les réussites de la République du Bélarus dans la réalisation des objectifs de développement durable.

6.4. Adopter une position résolue, au sein des organisations internationales, sur l'incidence néfaste des mesures coercitives unilatérales illégales sur le développement durable des pays, et s'employer à faire figurer les dispositions correspondantes dans les documents finaux de manifestations internationales.

7. Suivi et évaluation de la réalisation des objectifs de développement durable

7.1. Garantir la plus grande disponibilité possible des données issues de la liste nationale des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, notamment en utilisant de nouvelles sources d'information et des approches novatrices.

7.2. Évaluer chaque année les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en vue d'analyser les résultats obtenus et de déterminer dans quels domaines des efforts supplémentaires sont nécessaires, puis diffuser des

informations sur la réalisation des objectifs de développement durable en République du Bélarus.
